



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA LETTRE DE LA RELANCE

N°3 - Juin 2021



## L'ÉDITO DE LA PRÉFÈTE

Les calamités liées à l'épisode du gel du 6 et 7 avril dernier qui ont touché une très forte majorité de nos producteurs de fruits et de plantes à parfum nous rappellent à quel point l'agriculture tient une place importante sur notre territoire.

Dans une région à la pointe dans le développement de l'agriculture biologique, le département détient la seconde plus grande surface agricole biologique avec 13 % consacrés aux cultures certifiées, soit plus de 19 000 hectares.

En sept ans, la part dévolue à l'agriculture biologique dans la Surface Agricole Utilisée [SAU] départementale a progressé de près de 6 points.

La transition agro-écologique est engagée. Son enjeu : réconcilier économie et écologie en agriculture. Sept plans thématiques ont été engagés par le gouvernement dont la réduction de 50 % la consommation de phytosanitaires en 2025, le développement de 1 000 méthaniseurs à la ferme d'ici 2020 et le doublement de la surface en bio d'ici 2027.

L'État soutient d'ores et déjà les agriculteurs du territoire en subventionnant à hauteur de 2M€ la première phase d'opération d'irrigation du plateau de Valensole. Le Plan de Relance bénéficie également puissamment aux Projets Alimentaires Territoriaux de la commune de Jausiers de la CCVUSP, du PNR Luberon, de PAA et de la CCAPV. Les abattoirs de Digne et Sisteron vont pouvoir quant à eux moderniser leurs infrastructures grâce à une subvention de 167 193,58 € pour Sisteron et de 147 563,14 € pour Digne. Je souhaite que ce ne soit qu'un début et que l'agriculture bas-alpine bénéficie pleinement du Plan de Relance agricole !

Violaine DÉMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence



## ZOOM SUR UN DISPOSITIF CLÉ

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) ciblent l'ensemble des acteurs de l'alimentation jusqu'aux consommateurs. Déployés sur trois ans, les projets favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment les produits locaux dans les cantines. Ils jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs pour la structuration locale des filières d'excellence.

## BELLE HISTOIRE

### Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la commune de Jausiers, lauréat de l'AAP Plan National Alimentation

Aux portes de la haute vallée de l'Ubaye et du parc national du Mercantour, la commune de Jausiers, implantée sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP), a été choisie comme commune pilote pour l'élaboration du PAT, premièrement sur son territoire communal, puis sur son territoire intercommunal.

Cette commune de 1200 habitants a été choisie en raison de sa forte orientation agricole, avec la présence de foncier sur son territoire, de plusieurs exploitants et de diverses démarches dans lesquelles elle est déjà impliquée. La belle histoire de cette commune c'est aussi son engagement, porté par le maire et son conseil municipal avec la CCVUSP, dans la réhabilitation d'une ancienne friche militaire de 2,3 hectares en pôle d'attractivité autour de l'agriculture et plus particulièrement du maraîchage. Ce recyclage, tenant du développement durable, permettra à la commune concernée de bénéficier d'un changement d'image dépassant largement l'échelle locale. Un effet de levier qui pourrait tenir le rôle d'une locomotive sur le dynamisme territorial. La CCVUSP rejoint aussi PAA, la CCAPV et le PNR du Luberon.

### Modernisation des abattoirs :

Les projets de Digne-les-Bains et de Sisteron ont été retenus au titre de la mesure de « modernisation des abattoirs » du plan de relance. Grâce à une subvention totale de 300 000 €, les deux abattoirs vont pouvoir moderniser leurs infrastructures dans le respect de la protection animale et de la sécurité sanitaire. L'objectif poursuivi est d'assurer la cohérence des capacités d'abattage sur le territoire, de créer de la valeur ajoutée et des emplois, mais également d'améliorer les conditions de travail et la protection de l'environnement.

## TÉMOIGNAGE

Chloé OCCELLI adjointe au maire de Jausiers

La volonté de l'équipe municipale s'est portée sur un ensemble d'objectifs correspondant aux besoins de chaque Jausierois :

- Conforter les services déjà en place sur la commune
- Professionnaliser des porteurs de projets et créer du lien social autour du maraîchage en créant un pôle d'activités
- Structurer les filières alimentaires de circuits-courts de proximité pour proposer plus de produits locaux (toutes catégories d'aliments) dans la restauration collective
- Une diversification des productions agricoles
- Réduire et/ou valoriser le gaspillage agricole et alimentaire
- Créer une dynamique de territoire vertueuse (économique/emploi, sociale/redistribution, environnementale/biodiversité)
- Communiquer sur l'agriculture durable et ses enjeux

## LISTE DES APPELS À PROJET PHARES DU MOIS (AAP)

### AAP : Alimentation locale et solidaire

Cet AAP vise à soutenir des acteurs locaux qui développent des projets orientés autour de trois thèmes principaux :

- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- le soutien aux associations, TPE-PME, communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité ;
- le soutien aux initiatives de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Le porteur s'engage à réaliser le projet pour lequel il demande la subvention avant le 1er novembre 2021. Les projets peuvent être déposés jusqu'au 15 septembre 2021 [ddcspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddcspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

### AAP: Bon Diagnostic Carbone

Tous les agriculteurs installés depuis moins de cinq ans peuvent bénéficier des aides pour réaliser leur bilan carbone. Ce diagnostic permettra d'identifier les leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer le stockage de carbone. L'agriculteur disposera d'un rapport individualisé avec un plan d'actions et un suivi personnalisé. Les agriculteurs auront à s'acquitter de 10 % du coût complet, soit environ 200-250 €. Conçu de manière très simple, aucune avance de trésorerie n'est demandée.

Une fois le diagnostic carbone effectué, l'exploitant peut engager les démarches pour obtenir le Label Bas-Carbone afin de percevoir une rétribution pour ses efforts et services rendus.

Plus d'informations sur le lien :

<https://www.agriculture.gouv.fr/france-relande-diagnostic-carbone-vers-la-decarbonation-des-exploitations-agricoles-0>

La souscription à la démarche doit se faire entre 2021 et 2022.

## MESURES DE SOUTIEN DANS LE 04

- **Ma Prime Renov'** : depuis le début de l'année, **665 dossiers ont été traités pour un montant total de subvention de 2,1 M€**, ce qui marque une nette progression par rapport à l'année précédente avec 383 dossiers déposés pour un montant de 1,4 M€.
- **PGE** : le rythme d'octroi des PGE à fin mai 21 ralenti (**2112 TPE pour 133,1 M€**, global de 2193 PGE pour 410 M€ en intégrant les PME et grandes entreprises)
- **Report de charges fiscales** : sur le mois de mai 2021, seules 2 entreprises sont concernées pour un total d'impôts de 1 390 € ; Depuis le début d'année 2021, 15 entreprises sont concernées pour un total d'impôts de 147 861 €.
- **Reports de charges sociales** : Depuis le début de la crise, **8 955 entreprises ont bénéficié de reports de paiement pour un montant global de 30.7 millions d'euros**, dont 3 989 employeurs (14,1 millions) et 4 755 travailleurs indépendants (16 millions).
- **Activité partielle** : Du 5 mars 2020 au 1er juin 2021, **7 814 demandes d'activité partielle ont été acceptées pour 5 250 établissements**. Ces demandes concernent 42 202 salariés. 15 556 demandes d'indemnisations (DI) ont été traitées, 4,2 millions heures ont été indemnisées pour un montant total de 39 millions d'euros.
- **Fonds de solidarité** : Depuis le début de l'année, 6 764 entreprises ont bénéficié d'un fonds de soutien pour un montant cumulé de 9,3 M€, soit une aide moyenne par entreprise de 13 067 €.
- **Pour les stations de ski** : Les exploitants de remontées mécaniques, publics comme privés, ont bénéficié d'un fonds de soutien leur permettant de compenser 70 % des charges fixes liées à l'exploitation des remontées mécaniques, elles-mêmes fixées à 70 % du chiffre d'affaires en incluant les missions de sécurisation des domaines. Dans le département, **un montant total de 8,9 M€ de subventions a été versé aux 6 stations de ski exploitantes de remontées mécaniques du département**.

## Contacts

Sous préfet à la relance: M. Paul-François SCHIRA

Par mail:

[pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Sites internet:

[planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)

[france-relande-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr](http://france-relande-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr)